



**HAL**  
open science

# La construction sociale et politique des sentiments chez Jean-Jacques Rousseau ou la dimension affective du lien social

Guilhem Farrugia

► **To cite this version:**

Guilhem Farrugia. La construction sociale et politique des sentiments chez Jean-Jacques Rousseau ou la dimension affective du lien social. Maryvonne Charmillot; Marie-Noël Schurmans; Francis Farrugia; Marie-Noëlle Schurmans. *Émotions et sentiments : une construction sociale*, L'Harmattan, pp.53-62, 2008, Logiques sociales, 978-2-296-05988-7. hal-02610555

**HAL Id: hal-02610555**

**<https://hal.science/hal-02610555>**

Submitted on 17 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## « LA CONSTRUCTION SOCIALE ET POLITIQUE DES SENTIMENTS CHEZ JEAN JACQUES ROUSSEAU OU LA DIMENSION AFFECTIVE DU LIEN SOCIAL »

*Guilhem Farrugia*

L'objet de ce chapitre est de mettre en lumière la présence d'une théorie de la construction sociale et politique des sentiments chez Jean-Jacques Rousseau. Cette théorie est déterminante au regard d'une sociologie des sentiments en ce qu'elle fortifie ses fondations et ses fondements, ancrant cette pratique de la discipline dans une tradition qui remonte à ce penseur du 18<sup>e</sup> siècle, dont Durkheim admettait déjà qu'il était « précurseur de la sociologie » (*Durkheim*, 1953).

De notre point de vue, Rousseau est précurseur d'une sociologie du sentiment, considérant le lien social comme un lien affectif et la politique comme fondée en partie sur les sentiments et sur les affects, sur ce qu'il nomme une « sensibilité publique ». Pour le penseur politique, il est absurde d'admettre que « le corps politique est sans passion et qu'il n'y a point d'autre raison d'Etat que la raison même ».

On ne saurait assez souligner la nécessité, l'importance, la centralité de la notion de sentiment dans la théorie politique de Rousseau. Pour l'auteur du *Contrat social*, un bon citoyen est un patriote par « inclination, par passion », par ses affects. Le projet politique et social qui en émerge est en conséquence suspendu à une condition essentielle : la construction de ce qu'il appelle une « morale sensitive ».

Comment la politique, auparavant pensée comme faisant partie de la sphère publique, fait-elle avec Rousseau effraction dans le domaine plus réservé et intime de la sphère privée ? Cet auteur pense en ce sens le « cœur » comme le siège originaire de la vertu, ce « sentiment délicieux de l'âme », qu'il définit par ailleurs comme amour du devoir, de la patrie et des lois par le citoyen, comme un attachement affectif du cœur du citoyen à l'Etat. Afin de saisir la construction sociale des sentiments chez Rousseau, il est donc nécessaire d'examiner le rôle déterminant des « affections sociales » pour la création des « sentiments de sociabilité », nécessaires à toute bonne pratique politique et à tout gouvernement bien constitué (*Rousseau*, 1964, p.468).

Bien sûr, l'analyse de la construction sociale du sentiment chez Rousseau passe par l'explication corrélative des processus qui permettent cette construction. Le sentiment sera construit en société par ces institutions que sont les spectacles, les fêtes et les commémorations, parce qu'elles permettent la production des mœurs, véritable ciment politique permettant au lien social d'être vécu par les citoyens comme un lien affectif.

De notre point de vue, Rousseau peut être pensé comme étant, d'une certaine manière, précurseur d'une sociologie du sentiment. Il y a chez ce penseur une vue profonde du processus sociologique au cours duquel se forme le moi social. Comme le soutient Gérard Namer dans *Rousseau sociologue de la connaissance, de la créativité au machiavélisme*, « on peut trouver le fondement de la sociologie de la connaissance chez Rousseau » ; sociologie qui se décline sous de multiples formes : sociologie « de la connaissance d'autrui » par exemple, ou encore sociologie « de la connaissance morale » (*Namer*, 1999, p.266). « Fondateur des sciences de l'homme » selon Lévi-Strauss, Rousseau a « conçu, voulu et annoncé » l'ethnologie (Lévi-Strauss, 1973, p 45).

Afin de saisir le Rousseau anthropologue, il faut voir en Rousseau, comme l'a découvert l'auteur de *l'archéologie du pacte social* : « l'inventeur de l'expression de lien social », parce que le fondateur à la fois de la « catégorie de lien social », mais aussi de l'idée de l'état de nature comme « canon de la raison anthropologique » (*Farrugia*, 1994, p.131).

Plus qu'un sociologue de la connaissance, Rousseau est précurseur d'une sociologie du sentiment puisqu'il pense le lien social comme un lien affectif et la politique comme fondée sur les sentiments et les affects ; sur ce qu'il appelle une « sensibilité publique ».

On ne saurait assez souligner la nécessité, l'importance, la centralité de la notion de sentiment dans la théorie politique de Rousseau. Pour l'auteur des *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, un bon citoyen est un patriote par inclination, par passion, par ses affects : « c'est l'éducation qui doit donner aux âmes la forme nationale, et diriger tellement leurs opinions et leurs goûts, qu'elles soient patriotes par inclination, par passion, par nécessité. Tout vrai républicain suce avec le lait de sa mère l'amour de sa patrie, c'est-à-dire des lois et de la liberté. Cet amour fait toute son existence » (Rousseau, 1964, p.966).

Tout le projet politique et social de Rousseau est alors suspendu à une condition essentielle : la construction de ce qu'il appelle une « morale sensitive ». Chez cet auteur, pour que le gouvernement soit créé puis maintenu dans sa bonne constitution, il est nécessaire que soit élaborée et intégralement construite une morale qui fasse appel à la « sensibilité publique », puisqu'il serait absurde d'affirmer que « l'ordre social est l'ouvrage de la raison plutôt que des passions » (Rousseau, 1964, p.564).

Avant d'entrer dans le cœur de mon développement, permettez-moi de rappeler qu'il est particulièrement approprié d'avoir présenté à Genève la version orale de ce chapitre sur le contenu de la pensée de ce Genevois qui s'est toujours revendiqué Suisse. Dans les *Lettres écrites de la montagne*, il déclare, s'adressant aux français : « je suis d'un autre pays qui n'est pas le vôtre. Les habitudes de ce pays ont des manières de vivre, des traditions, des idées qui ne sont pas les vôtres ». Et quand on lui dit que la cité du Contrat social n'est qu'une utopie, Rousseau répond : « il y a un gouvernement existant sur mon modèle », je peins « un objet existant », et c'est le « gouvernement de Genève » (Rousseau, 1964, p.809).

### **La dimension affective du lien social comme fondement de la pratique politique : nécessité de la construction d'une morale du sentiment.**

A l'inverse de la majorité des penseurs qui caractérisent essentiellement le sujet par sa rationalité, Rousseau met en avant la primauté de la dimension affective sur la dimension rationnelle. Ce qui est premier et constitutif de l'homme, c'est sa dimension affective. Comme le signale Robert Dérathé dans *la problématique du sentiment chez Jean-Jacques Rousseau*, « nul ne conteste que le sentiment soit une notion fondamentale, centrale même dans l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau » (Dérathé, 1966-1968, p.7).

Comment parvient-il à soutenir cette position si peu commune à son époque ? Prenant le contre-pied des prémisses des théories révolutionnaires qui consacreront la toute-puissance du rationalisme et de l'individu calculateur, Rousseau anticipe déjà, d'une certaine manière, ce qui constituera le dépassement de la théorie corrélatrice de la révolution française. Quand en effet les penseurs du 19<sup>e</sup> siècle comme Saint-Simon ou Auguste Comte voudront réhabiliter la dimension affective du lien social, c'est Rousseau qu'ils reliront.

Le sentiment prime sur la raison lorsqu'il s'agit de déterminer la moralité, et de produire les règles de conduite : « ainsi ma règle de me livrer au sentiment plus qu'à la raison est confirmée par la raison même » (Rousseau, 1969, p.573). Ce ne sera pas la raison qui sera déterminante dans la discrimination du bien ou du mal, ce sera la « conscience » : « il est au fond des âmes un principe inné de justice et de vertu, sur lequel, malgré nos propres maximes, nous jugeons nos actions et celles d'autrui comme bonnes ou mauvaises, et c'est à ce principe que je donne le nom de conscience » (Rousseau, 1969, p.598). Mais il y a surtout primauté et priorité des sentiments sur la conception dans la théorie des rapports civils, dans la théorie politique des rapports sociaux. C'est ce qui fait écrire à Rousseau : « l'amour de la patrie ne se conçoit qu'en l'éprouvant ».

En réalité, ces deux plans distincts sont fortement liés puisque la politique est fondée sur la morale : « ceux qui voudront traiter séparément la politique et la morale n'entendront jamais rien à aucun des deux » (*Rousseau*, 1969, p.524).

### **La pitié :**

Pour Rousseau, la subjectivité est constitutivement relationnelle. Avant même de posséder une morale, l'homme possède déjà dans l'état de nature la pitié, seule « vertu naturelle » (*Rousseau*, 1964, p.154). La pitié est un sentiment naturel qui doit prendre à la fois corps et importance dans une morale sociale qui serait une alors une morale du sentiment. Ce qui est premier et constitutif en l'homme, c'est le sentiment, l'affect, la dimension relationnelle présente dans l'état de nature sous la forme de la pitié. Sous l'effet de la perfectibilité, cette pitié naturelle prend de multiples formes sociales. Ainsi Rousseau pense-t-il les vertus que sont par exemple la générosité et l'humanité comme des formes sociales de la pitié naturelle : « en effet, qu'est-ce que la générosité, la clémence, l'humanité, sinon la pitié appliquée aux faibles, aux coupables ou à l'espèce humaine en général ? La bienveillance et l'amitié mêmes sont, à bien le prendre, des productions d'une pitié constante » (*Rousseau*, 1964, p.155).

### **La vertu :**

Le contexte dans lequel Rousseau prescrit une théorie des relations civiles qui repose sur la vertu, l'amour de la patrie, et non sur les échanges économiques est déterminant. Cette théorie est produite en opposition à celle du pouvoir absolu inspiré du modèle patriarcal. Deux solutions avaient été formulées au dix-huitième siècle : la première consistait à penser l'économie politique dans le cadre d'une théorie du développement économique de la société civile. La seconde, celle de l'auteur du *Discours sur l'Economie politique*, consiste à refuser l'abandon d'un idéal politique pour un idéal commercial. Mais cette seconde solution n'est possible qu'à la condition d'une réhabilitation de la vertu.

Afin que la vertu soit pratiquée par les citoyens, il est nécessaire que soient respectées plusieurs règles, que Rousseau explicite dans le *Discours sur l'économie politique*.

« La première des lois est de respecter les lois » (*Rousseau*, 1964, p.249). Le rôle du gouvernement est de « faire aimer » la loi. Il faut que la loi pénètre l'intériorité de l'homme pour être intégrée. Rousseau écrit : « il faut que les citoyens aiment leurs devoirs, et que les dépositaires de l'autorité publique s'appliquent à nourrir cet amour (...). L'autorité la plus absolue est celle qui pénètre l'intérieur de l'homme » (*Rousseau*, 1964, p.251). Lorsque le citoyen aime sa patrie et ses lois, c'est alors seulement qu'est atteinte la perfection du lien social.

Seconde règle essentielle de l'économie politique : « faire régner la vertu ». (*Rousseau*, 1964, p.252). La théorie du « cœur » doit nécessairement être évoquée pour une claire compréhension de la théorie de la construction politique et sociale du sentiment. Pour Rousseau, il faut insérer la rationalité de la loi dans la partie sentimentale de l'homme c'est-à-dire dans le cœur, siège du sentiment et de l'affection. Il faut faire pénétrer la loi « jusqu'à l'intérieur de l'homme » (*Rousseau*, 1964, p.252). Pour cela, il ne faut pas seulement se conduire conformément à la loi, ne faire qu'obéir aux lois. Il faut obéir par devoir. Or on ne peut agir par devoir qu'en aimant son devoir, par un attachement sentimental du cœur. Ce qui fait donc partie de la sphère publique, le respect du devoir, doit être transféré et intégré dans la sphère plus intime des sentiments, afin que le devoir soit aimé. Dans la théorie politique de Rousseau, si le public doit être transmué en privé, c'est parce que le respect doit être transformé en amour, et le rationnel en sentimental. C'est seulement dans ce cadre que

l'économie politique doit être traversée non par l'intérêt particulier, mais par la vertu, elle-même définie dans le *Manuscrit de Genève* comme « le plus délicieux sentiment de l'âme ».

En réalité, pour qu'un gouvernement soit bien constitué et pour que l'existence sociale soit conforme à ce que Rousseau pense qu'elle doit être, il est nécessaire que soit créée ce que ce penseur politique appelle une logique de l'obligation. L'obligation est en ce sens ce qui s'oppose à la contrainte, comme le droit à la force, la moralité à la puissance physique, la volonté à la nécessité, et comme l'obéissance par devoir à l'obéissance par force : « la force est une puissance physique ; je ne vois quelle moralité peut résulter de ses effets. Céder à la force est un acte de nécessité, non de volonté ; c'est tout au plus un acte de prudence (...). Or qu'est-ce qu'un droit qui périt quand la force cesse ? S'il faut obéir par force on n'a pas besoin d'obéir par devoir, et si l'on est plus forcé d'obéir on n'y est plus obligé » (*Rousseau*, 1964, p.354). Chez Rousseau, on n'est obligé que si l'on s'oblige. Comme le signale Bruno Bernardi : « penser le lien social, c'est penser le fondement possible de l'obligation » (*Bernardi*, 2001).

L'obligation est donc la source intérieure et sentimentale de « l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite » (*Rousseau*, 1964, p.365). L'obligation est fondamentale puisqu'elle permet la construction d'un sentiment patriotique constitutif de la République. Chez Rousseau, le sentiment d'obligation est la condition du sentiment de sociabilité. C'est pourquoi il écrit qu'il est nécessaire de développer chez tous les citoyens « la plus héroïque de toutes les passions » (*Rousseau*, 1964, p.255), celle qui permet à chaque citoyen de dépasser le souci de son intérêt personnel et d'appendre le dévouement à la communauté : « voulons-nous que les peuples soient vertueux ? Commençons donc par leur faire aimer la patrie. » (*Rousseau*, 1964, p.255).

### ***Les mœurs comme ciment politique :***

Mais si la politique est fondée sur la morale, c'est parce qu'une importance primordiale est accordée aux mœurs dans la vie et la pratique politique. Seuls les mœurs peuvent constituer le « ressort de l'autorité publique » (*Rousseau*, 1964, p.252). Si la politique doit s'appuyer sur la morale pour être maintenue et pérennisée, c'est parce que les « mœurs » peuvent garantir la bonne constitution de l'Etat : « le grand ressort de l'autorité publique est dans le cœur des citoyens, et rien ne peut suppléer aux mœurs pour le maintien du gouvernement ».

Dans *Du contrat social*, aux lois civiles, politiques et criminelles, Rousseau en adjoint une quatrième qui permet la constitution du ciment politique, du lien social dans sa forme affective, et de toutes les affections sociales qui garantissent un bon fonctionnement politique. « A ces trois sortes de lois, il s'en joint une quatrième, la plus importante de toutes, qui ne se grave ni sur le marbre ni sur l'airain, mais dans le cœur des citoyens ; qui fait la véritable constitution de l'Etat ; qui prend tous les jours de nouvelles forces ; qui lorsque les autres lois vieillissent ou s'éteignent, les ranime ou les supplée, conserve un peuple dans l'esprit de son institution, et substitue insensiblement la force de l'habitude à celle de l'autorité. Je parle des mœurs, des coutumes, et surtout de l'opinion, partie inconnue à nos politiques, mais de laquelle dépend le succès de toutes les autres ». (*Rousseau*, 1964, p.394). Graver les lois dans le cœur du citoyen revient à transmuier les lois en mœurs.

Le projet politique et social a donc pour objectif de développer, de fortifier, d'accroître le lien social, sur un mode affectif, afin d'éviter toute insociabilité. Il est nécessaire, dans le cadre de la construction idéale de l'existence sociale, d'insérer l'affectif et le sentimental dans une logique du devoir, Rousseau écrivant qu'il faut que le citoyen puisse « aimer sincèrement les lois, la justice, et immoler au besoin sa vie à son devoir ». (*Rousseau*, 1964, p.468). Pour cet auteur, il y a donc nécessité d'écarter tout ce qui dicte une conduite contraire aux devoirs

du citoyen, puisque « l'Etat doit bannir tout sentiment nuisible qui tend à couper le nœud social » (*Rousseau*, 1964, p.695). La dimension affective du lien social, nécessaire à toute bonne constitution politique, ne sera alors réalisée que par la production et le développement des « affections sociales ». Pour le penseur inventeur de l'expression d'affection sociale, « les affections sociales ne se développent en nous qu'avec nos lumières » (*Rousseau*, 19, p384).

### **La dimension affective du lien social.**

#### ***La théorie des affections sociales :***

A quoi sert le sentiment en société dans la théorie politique et sociale de Rousseau si ce n'est à ce qu'il appelle le « lien de la société civile », ou encore le « nœud social » (*Rousseau*, 1964, p.695). La finalité de son projet politique consiste à produire chez tous les citoyens des « sentiments de sociabilité » (*Rousseau*, 1964, p.468). Cela signifie que l'existence du Souverain est conditionnée par l'existence d'un lien citoyen à autrui qui est en même temps un lien affectif. La solidité du nœud social repose sur la dimension affective et sentimentale du lien social.

L'enjeu de la théorie politique est donc de produire un amour citoyen du devoir, c'est-à-dire d'insérer l'affectif et le sentimental dans une logique du devoir : il faut que le citoyen aime ses devoirs au point de ressentir le besoin de les accomplir. Cet amour citoyen du devoir doit être un attachement sentimental du « cœur » aux devoirs. Afin que l'Etat soit préservé dans sa bonne constitution, ce qui est de la sphère publique, à savoir la nécessité, dans l'intérêt général, d'agir conformément aux devoirs, doit être transféré à la sphère privée, sentimentale, de l'ordre de l'intimité.

La théorie des « affections sociales » est donc à comprendre comme permettant la production du ciment politique et social (*Rousseau*, 19, p384). La cohérence de la pensée politique implique de faire émerger la nécessité vitale d'un lien social qui prenne la forme d'un lien politique, c'est-à-dire qui attache le cœur des citoyens à la patrie. C'est ce que Rousseau appelle le principe d'attachement « du cœur des citoyens à l'Etat ». Le corps social a besoin d'hommes engagés, c'est-à-dire passionnés par « l'ardent amour de la gloire de la patrie ». C'est cet amour passionnel de la patrie qui donne une « valeur » à la République (*Rousseau*, 1964, p.465).

L'affectivité est donc ce qui permet la consistance du lien social. La théorie des affections sociales est alors déterminante dans le système politique et social pensé par Rousseau. Ce sont encore les affections sociales qui permettent à une société de produire de grands hommes : « il est certain que les plus grands prodiges de vertu ont été produit par l'amour de la patrie : ce sentiment doux et vif qui joint la force de l'amour propre à toute la beauté de la vertu, lui donne une énergie qui sans la défigurer, en fait la plus héroïque de toutes les passions. C'est lui qui produisit tant d'actions immortelles dont l'éclat éblouit nos faibles yeux, et tant de grands hommes », et plus loin : « tous les grands efforts, toutes les actions sublimes sont l'ouvrage des âmes de feu ; la froide raison n'a jamais rien fait d'illustre » (*Rousseau*, 1964, p.255).

Les affections sociales actualisées permettront la production des « sentiments de sociabilité » qui sont constitutifs de l'identité, et même de l'âme d'un peuple. Il s'agit donc à la fois de créer l'identité d'une nation, mais aussi de la maintenir, Rousseau déclarant : « la vertu des citoyens, leur zèle patriotique, la forme particulière que des institutions nationales peuvent donner à leurs âmes, voilà le seul rempart (...) ce sont les institutions nationales qui forment le génie, le caractère, les goûts et les mœurs d'un peuple, qui le font être lui et pas un autre, qui lui inspire cet ardent amour de la patrie fondé sur des habitudes impossibles à déraciner » (*Rousseau*, 1964, p.960).

### ***Les institutions productrices de sentiments de sociabilité :***

Mais si les « sentiments de sociabilité » sont le « ressort de l'autorité publique », quelles sont ces institutions, ces processus auxquels Rousseau fait allusion dans les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* ? Autrement dit, par quels moyens concrets va-t-on pouvoir créer des sentiments de sociabilité, forger les mœurs d'un peuple, donner à la sociabilité une dimension affective parce qu'une tonalité sentimentale au lien social ?

Parmi ces institutions sociales, recensons la fête publique, les bals pour la jeunesse, les commémorations, les célébrations produites sur le modèle antique des fêtes de Lacédémonie, les jeux, Rousseau préconisant notamment la restauration des jeux olympiques. Sont en particulier recommandés l'instauration de prix militaires, de prix de gymnastique, de prix pour la lutte, de prix pour le disque, ou encore de revues, de prix publics, de compétitions ; somme toute « des jeux qui tiennent beaucoup les citoyens rassemblés » (*Rousseau*, 1964, p.958).

Il faut aussi des « spectacles » qui permettent une affection des citoyens pour la patrie ainsi qu'un attachement vigoureux et puissant avec une telle intensité que le cœur des citoyens est rempli d'ardeur et d'exaltation pour la patrie. Par ces spectacles, les citoyens deviennent passionnés par « l'ardent amour de la patrie ». C'est leur sentiment pour la patrie qui est là augmenté, élevé non à une simple passion, mais à une « flamme » ardente, vigoureuse et brûlante.

Il faut encore des spectacles sur les actions héroïques et vertueuses des ancêtres qui doivent être objet de commémoration, Rousseau déclarant : « le même esprit guida tous les anciens législateurs dans leurs institutions. Tous cherchèrent des liens qui attachassent les Citoyens à la patrie et les uns aux autres, et ils les trouvèrent dans des usages particuliers (...), dans des jeux qui tenaient beaucoup les citoyens rassemblés, dans des exercices qui augmentaient avec leur vigueur et leur forces leur fierté et l'estime d'eux-mêmes, dans des spectacles qui, leur rappelant l'histoire de leurs ancêtres, leurs malheurs, leurs vertus, leurs victoires, intéressaient leurs cœurs, les enflammaient d'une vive émulation, et les attachaient fortement à cette patrie dont on ne cessait de les occuper. Ce sont les poésies d'Homère récitées aux Grecs solennellement assemblés en corps de nation, ce sont les tragédies d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, représentées souvent devant eux, ce sont les prix dont, aux acclamations de toute la Grèce, on couronnait les vainqueurs dans leurs jeux, qui les embrasant continuellement d'émulation et de gloire, portèrent leur courage et leurs vertus à ce degré d'émulation dont rien aujourd'hui ne nous donne d'idée, et qu'il n'appartient pas même aux modernes de croire » (*Rousseau*, 1964, p.958).

Même si l'expression n'est pas présente en tant que telle dans son oeuvre, Rousseau a bien pensé, au cours de l'élaboration de sa pensée sociale et politique, une construction sociale du sentiment. Aussi est-il légitime d'envisager cet auteur comme précurseur d'une sociologie des sentiments. Le sentiment est construit en société par ces institutions que sont les spectacles, les fêtes et les commémorations, parce qu'elles permettent la production des mœurs, véritable ciment politique permettant au lien social d'être vécu par les citoyens comme un lien affectif, et aux citoyens eux-mêmes d'être patriotes par inclination, par passion. La bonne constitution politique reposant sur la production de ce qu'il appelle « une sensibilité publique », nous pouvons alors considérer la théorie des « affections sociales » comme centrale pour comprendre la pensée sociale et politique de Rousseau.

Université Paris IV-Sorbonne

Centre d'Etude de la Langue et de la Littérature Française du 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles

UMR 8599.

Références bibliographiques :

- Bernardi B., (2001). *Introduction au Contrat social*, Paris, Flammarion.
- Delon, M. (1997). *Dictionnaire européen des lumières*, Paris, PUF.
- Dérathé, R. (1966-1968). « La problématique du sentiment chez Jean-Jacques Rousseau », *Annales de la société Jean-Jacques Rousseau*, t. XXXVIII.
- Durkheim, E. (1966). *Montesquieu et Rousseau précurseurs de la sociologie*, Paris, Librairie Marcel Rivière.
- Farrugia, F. (1994). *Archéologie du pacte social*, Paris, L'harmattan.
- Mauzi, R. (1979). *L'idée du bonheur dans la littérature et la pensée françaises au XVIIIe siècle*, Paris, Slatkine Reprints.
- Namer, G. (1999). *Rousseau sociologue de la connaissance*, Paris, L'harmattan.
- Rousseau, J.-J. (1959). *Œuvres complètes*, t. I, Paris, Gallimard.
- Rousseau, J.-J. (1961). *Œuvres complètes*, t. II, Paris, Gallimard.
- Rousseau, J.-J. (1964). *Œuvres complètes*, t. III, Paris, Gallimard.
- Rousseau, J.-J. (1969). *Œuvres complètes*, t. IV, Paris, Gallimard.